

copal
LA PERFORMANCE AGRICOLE
Gamm vert
Le goût de jardinier
ZA HORIZON VERT -
34270 LAURET
04 67 55 78 84

MT
print
mtp rint_atelier
Enseigne & signalétique
80 Impasse Puech Camp
06 18 22 62 82

SERVAUTO34
LOCATION VENTE DE MATÉRIEL
09 54 66 41 90

PEM TERRASSEMENT
52 Chemin de la Vigne
Neuve
06 27 19 38 09

TRENQUIER
terrassément
transport - travaux publics
ZAC Puech Camp
06 14 77 91 66

BA BACHELIER
MENUISERIE
AGENCEMENT
06 35 31 49 93
contact@menuiserie-bma.fr

L'AUBERGE DU CÈDRE
Chambres d'hôtes, hôtel, restaurant
969 Route de Cazeneuve
34270 Lauret
04 67 59 02 02
welcome@auberge-du-cedre.com
www.auberge-du-cedre.com

Restauration / Hotellerie
PAVILLON
by m.a.scotte
Restaurant - Traiteur - Salle de reception
- Evénementiel
Rue Horizon Vert, 34270 Lauret
06 64 09 98 96
www.pavillonbymascotte.com

L'instant D'une Pause
Service de soins de la peau
44 ZAC Puech Camp
06 65 12 35 44

l'atelier beauté de Lolo
06.71.51.64.48
Laurence à votre service

PrimoVerde
JARDINIERS - PAYSAGISTES
PROFESSIONNELS
53 Rte de CAZENEUVE
06 30 84 39 40 06 27 05 58 23

MAGIMMO
LE GROUPEMENT IMMOBILIER N°1
4 Imp. Puech Camp
04 99 65 03 66

TAXI de LAURET
Olivier à votre service
TARIFS ET RÉSERVATIONS SUR DEMANDE AU
06 70 38 87 08
CB ACCEPTÉE
TRANSPORTS CONVENTIONNÉS
SÉCURITÉ SOCIALE (agrement toutes catégories)

MOTRIO GARAGE ARLERY
CARROSSERIE - MECANIQUE
PNEUMATIQUES
PARE-BRISE
VEHICULE DE PRET
06 10 70 92 76
carrosserie.arlery@gmail.com
Impasse Puech Camp // 34270 LAURET



<http://www.facebook.com/Mairie-de-Lauret>

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 15H00 à 17H00*
MARDI : 15H00 à 17H00
MERCREDI : 9H00 à 13H00
JEUDI : 15H00 à 17H00*
VENDREDI : FERMEE

* jusqu'à 19h00 le lundi et jeudi sur RDV

Prise de rendez-vous par mail à :
secretariat@commune-lauret.fr

Répondeur Tel : 04 67 59 01 38

<http://www.commune-lauret.fr>

La Mairie est située à l'adresse suivante :
1 Place des Jardins du Château
34270 LAURET

Personnel Administratif de la Mairie

Sarah DOUMAIN :
Accueil, urbanisme, état civil, affaires courantes.
Séverine MORENO : DGS

LAURET



LE MAG

4



LAURET à l'heure de la rentrée

Juillet - Août - Septembre 2021

www.commune-lauret.fr

Edito du Maire

Heureux de vous retrouver à travers ces quelques lignes et d'évoquer avec vous notre rentrée municipale.

Heureux de nous revoir sans masque et de redécouvrir nos sourires et visages en bonne santé.

Le travail ne s'est pas arrêté pendant cette période estivale, nous avons mis toute notre énergie à l'ouverture de la classe de CP avec les enseignants, les services municipaux et les élus. Un grand merci à tous pour leur engagement.

L'école a été le point central de nos préoccupations pendant ces vacances et nous y sommes parvenus, tout était enfin prêt pour la rentrée et accueillir nos écoliers dans les conditions optimales.

Un point sur la sécurité et les risques incendie, nous avons une fois de plus frôlé la catastrophe. Je tiens à remercier ici les riverains pour leur sang froid, leur réactivité ainsi que le professionnalisme et l'engagement des soldats du feu. La vigilance est de mise dans ces périodes de sécheresse et comme l'indique notre DICRIM, le village est constitué d'une majorité de garrigues et bois, soyons responsables, observateurs et vigilants.

Les grosses pluies de ces dernières semaines et notamment celles du 26 septembre, nous ont rappelé notre impuissance face à la force de l'eau. Vigilance est de mise ici aussi.

Un classement de la commune en catastrophe naturelle a été demandée et validée par les services de l'état. Cela a pu permettre à certains administrés et agriculteurs d'être indemnisés des dégâts causés par cet épisode.

Notre rentrée municipale va nous permettre de poursuivre les différents projets déjà initiés depuis quelques mois et nous ferons un point sur tous ces projets lors de notre prochain Mag.

Bonne lecture et à très bientôt.

Stéphane CATANIA
Maire de Lauret

Nous avons déplacé le jeux de boules cet été avec l'objectif de revoir le stationnement sur la place centrale.

Réalisation du nouveau double terrain de pétanque : de 12m de long et 2 travées de 4m de large, bordé de bastaings en sapin, il est situé à côté de l'aire de jeux de nos petits.

Les pluies de septembre finiront le compactage du terrain.

Des voiles d'ombrages seront installés pour l'été prochain.



Un arrêté municipal sera affiché aux abords de cet espace de détente avec principalement, par respect pour les riverains voisins, un horaire d'utilisation de 09h00 à 22h00.



La bibliothèque municipale « LE JARDIN DES LIVRES » est ouverte le mercredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

De nombreux ouvrages vous attendent : romans, policiers, albums enfants, documentaires, bandes dessinées, pour tous les âges et tous les goûts.

Une à deux fois par an, un renouvellement des livres est effectué avec la Médiathèque de Montpellier. Si vous désirez lire un ouvrage que nous n'avons pas sur place, dites le nous et nous le réservons. Une navette a lieu tous les 15 jours à cet effet.

Quand la situation sanitaire le permettra, nous reprendrons les expositions temporaires. Enfin, des ateliers de loisirs créatifs et de lecture pour les enfants sont organisés sur les thèmes Noël, Pâques, Halloween, Carnaval, etc.....avant les congés scolaires. Un moment de partage avec nos petits lecteurs.

Christine, Martine et Babeth sont à votre disposition et sont heureuses de pouvoir vous donner idées, conseils de lecture et de partager un bon moment entre lectrices et lecteurs.

PS : Inscription 10 €/an à partir de 18 ans. Gratuité pour les enfants.

Venez nous voir,

A bientôt.

Clin d'oeil

Naissances 2021 :

Loïc COMBE né le 03 Juin 2021

Diego SANCHEZ, né le 16 Juin 2021



La minute d'André Ricome

Le saviez-vous ?

LAURET 1900 – 178 habitants

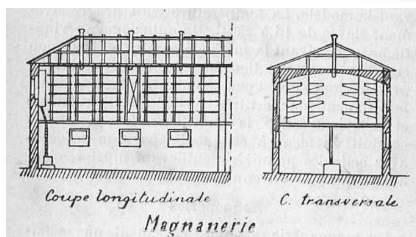
Deux grosses propriétés

« Le Château » & « Cazeneuve »

La majorité des hommes travaillent dans ces domaines et ont un peu de terre à eux .

Autour de chaque vigne ou terre il y a des mûriers pour nourrir les vers à soie, il y a une mini-magnanerie dans chaque foyer et ce jusque dans les années 1950.

Dans beaucoup de maisons, il y a en plus des poules et lapins une ou deux chèvres pour le lait, que Madame amenait au bouc une fois par an, en prenant le sentier du Causse , afin d'avoir un chevreau que l'on mangerait dans l'année....



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 3 abstentions et 10 voix pour

- ◆ **DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements rénovés
- Fixe le taux de l'exonération à 50%
- Fixe la durée de l'exonération à 3 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ◆ **DECIDE** de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 2 voix contre et 11 voix pour

- ◆ **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Périscolaire



C'est la rentrée !

Une nouvelle année scolaire est arrivée, et avec elle beaucoup de changements.

1/ Tout d'abord, au regard des effectifs insuffisants pour le maintien de 3 classes, l'inspecteur de l'Éducation nationale a décidé de la fermeture d'une classe de maternelle. Cependant, afin de maintenir tout de même 3 classes au sein de l'école, et afin de soulager l'école de Valflaunès en sureffectif, l'inspecteur a décidé, en accord avec les 2 mairies et les 2 directeurs d'école, de basculer la classe de CP de Valflaunès à Lauret.

Cela a donc nécessité une réorganisation dans l'école, et surtout un investissement important en termes d'aménagements mobiliers (tables, chaises) et matériels (méthodes et outils pédagogiques adaptés).

Les effectifs de cette année sont donc de 26 élèves en petite/moyenne section (13/13), 27 élèves en moyenne/grande section (7/20), et 22 élèves en CP, soit un total de 75 élèves.

2/ Ensuite, l'arrêt effectif au 31 août de l'Association Les Garrigères. Ainsi, comme annoncé dans Le Mag précédent, le périscolaire est repris en gestion directe par la Mairie. Pour le centre de loisirs (mercredis et vacances), c'est maintenant le MUC Vacances qui a repris le flambeau.

Vous pouvez retrouver toutes les informations, ainsi que les démarches à effectuer pour les inscriptions, sur leur site internet www.muc-vacances.com. Vous pouvez également les contacter à l'adresse contact@muc-vacances.com ou par tel : 04 99 58 35 36

3/ Enfin, la période estivale a été propice à de nombreux travaux d'amélioration au sein de l'école :

La climatisation a été posée dans les deux classes qui n'étaient pas encore équipées

La salle de restauration a été équipée de panneaux acoustiques, afin d'améliorer l'isolation phonique de la salle

L'éclairage des différentes salles est progressivement remplacé par un éclairage à LED

La cour de récréation a été sécurisée et les arbres élagués.

La Fibre



Ca devient bon...

Les lignes sont a présents installées et sont en phase de contrôle . Réception et contrôle des réseaux construits le 16.09.2021, puis période administrative de 2 à 3 mois sans action A l'issue de cette période, des offres commerciales vous seront proposées par les différents opérateurs présents sur notre secteur géographique .

Propreté Urbaine

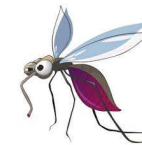
L'espace public urbain est complexe à entretenir car fréquenté jour et nuit. Pour répondre aux besoins en propreté des différents espaces, évoluant en fonction des modes de vie et des saisons, notre technicien articule ses journées entre ses missions planifiées et les urgences. Son quotidien est rythmé par la collecte des sacs des poubelles publiques, l'entretien de la place centrale, des jardins, de l'espace scolaire, de la voirie ainsi que d'autres tâches inhérentes à la maintenance de notre espace communal. le passage de l'épareuse, de la débroussailleuse, souffler et ramasser les feuilles.....

Et donc récupérer les objets ou gros cartons laissés à côté des poubelles ne fait pas partie de ses tâches (encore dernièrement un lit superposé en bois, un meuble de cuisine)..., il y a à côté de chez nous des déchetteries ouvertes le mercredi après-midi le vendredi, le samedi et même le dimanche matin .

Le décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 modifie l'article R. 632-1 du code pénal (CP). Ainsi, dans sa nouvelle rédaction, « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, dans des conteneurs poubelles ou sur la voie publique, encombrants, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit autre que ceux notés sur nos containers.



Moustiques



ZÉRO ÉCLOSION. ZÉRO INVASION

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU, LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS.

CHECK LIST DES BONS GESTES

Pour limiter les nuisances du moustique-tigre

<p>JE VIDE chaque semaine tous les récipients d'eaux stagnantes, propres ou sales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coupelles sous les pots de fleurs. <input type="checkbox"/> Garnitures d'armoires domestiques. <input type="checkbox"/> Pieds de parasols. <input type="checkbox"/> Bâches de mobiliers de jardin... 	<p>JE CURE régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines. <input type="checkbox"/> Bornes d'évacuation extérieures. <input type="checkbox"/> Rigoles couvertes avec grille. <input type="checkbox"/> Gouttières, chéneaux...
<p>JE COUVRE de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire les toutes réserves d'eau, petites ou grandes</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves. <input type="checkbox"/> Tous récipients pluviaux via les chéneaux. <input type="checkbox"/> Regards. <input type="checkbox"/> Fûts divers... 	<p>JE RANGE autant que possible à l'abri de la pluie</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Outils de jardinage, brouettes. <input type="checkbox"/> Seaux, arrosoirs, poubelles. <input type="checkbox"/> Pneumatiques. <input type="checkbox"/> Jouets...
<p>JE JETTE tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse, lieux propices à la ponte</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déchets de chantier. <input type="checkbox"/> Boîtes de conserve. <input type="checkbox"/> Vieux pots de fleurs cassés... 	<p>J'ENTRETIENS régulièrement mon jardin pour réduire les sources d'humidité, gîtes de repos des moustiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'irrigue et je débroussaille. <input type="checkbox"/> Je ramasse les fruits tombés. <input type="checkbox"/> Je ramasse les déchets végétaux...

BONNES ASTUCES

- REMPLISSEZ VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILE.
- METTEZ DES POISSONS DANS VOS BASSINS D'AGÈMENT.
- QUI CONSOMMERONT LES LARVES DE MOUSTIQUES-TIGRES.
- VENTILEZ POUR ÉLOIGNER LES MOUSTIQUES ADULTES.

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU, LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS.

Découvrez toutes les astuces [#stopmoustique](#)

Ramonnage



Le règlement sanitaire départemental de l'Hérault (art. 31.6) prévoit que les conduits de fumée doivent être ramonnés au moins deux fois par an.

Nous allons prochainement redémarrer nos cheminées ou poêles a bois. Pensez-y!

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

www.defense.gouv.fr/jdc

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).